

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

14 septembre 2017

Nomination à l'Autorité des marchés financiers de Natasha Cazenave en tant que secrétaire générale adjointe

Experte sur les sujets de régulation de la gestion d'actifs et de stabilité financière et représentant activement l'AMF dans les institutions internationales, Natasha Cazenave est promue secrétaire générale adjointe en charge de la Direction de la régulation et des affaires internationales (DRAI). Elle succède à Guillaume Eliet, qui a quitté l'AMF le 31 août dernier après douze années passées au service de la régulation financière pour rejoindre Euroclear.

Diplômée du Magistère Banque Finance Assurance de l'Université Paris Dauphine, Natasha Cazenave (40 ans) a rejoint l'Autorité des marchés financiers en décembre 2010 en tant que chargée de mission à la DRAI, au sein de la Division régulation de la gestion d'actifs. En novembre 2011 et juin 2012, elle en devient successivement la directrice adjointe, puis la directrice. Au plan international, elle est élue, en septembre 2012, présidente du comité permanent de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) sur la gestion d'actifs.

Dans ces premières fonctions, Natasha Cazenave a notamment été très engagée dans l'élaboration des mesures d'application de la directive AIFM sur les gestionnaires de fonds alternatifs et dans les négociations qui ont conduit au développement de recommandations internationales en faveur d'une réforme des fonds monétaires.

En février 2015, elle est nommée adjointe au directeur de la DRAI, Guillaume Eliet, qu'elle épaulera durant un peu plus de deux ans dans l'ensemble de ses missions.

Parallèlement, elle se voit confier la co-présidence du groupe d'experts du Conseil de Stabilité Financière sur la finance parallèle, visant entre autres à définir un cadre plus robuste pour répondre aux risques que la gestion d'actifs est susceptible de représenter pour la stabilité financière.

Natasha a entamé sa carrière chez Ernst & Young Corporate Finance dans l'équipe " évaluations et modélisations financières ". Elle a ensuite passé huit années au sein du cabinet de conseil aux actionnaires minoritaires, Deminor, où elle était en charge des procédures en indemnisation pour des victimes de délits boursiers, et de la promotion de meilleures pratiques en matière de gouvernance d'entreprise.



A propos de l'AMF

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site www.amf-france.org

Presse contact :

Direction de la communication de l'AMF - Christèle Fradin - Tél : +33 (0)1 53 45 60 29 ou +33 (0)1 53 45 60 28

Mots clés

NOMINATION

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

ARTICLE

FONCTIONNEMENT DE L'AMF

09 juin 2022

La Commission Climat
et finance durable
(CCFD)



ARTICLE

FONCTIONNEMENT DE L'AMF

01 juin 2022

Nos missions



RAPPORT ANNUEL

RAPPORT ANNUEL

18 mai 2022

Rapport annuel de
l'AMF 2021 - Annexes



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris
Cedex 02